

Date de dépôt : 10 janvier 2017

Rapport

de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable 2011-2014

Rapport de M^{me} Delphine Klopfenstein Broggin

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié le rapport du Conseil d'Etat RD 1084 lors de la séance du 17 novembre 2016, sous la présidence d'Eric Leyvrat, en présence de M^{me} Claude-Janik Gainon, Secrétaire générale adjointe, DETA, M. Jacques Martelain, Directeur, GESDEC, M. Rémy Zinder, directeur du service cantonal du développement durable et de M. Michaël Flaks, directeur général de l'intérieur, département présidentiel. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Manuela-Christine Rochat.

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, LDD, prévoit l'élaboration, tous les 4 ans, d'un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable. Le rapport 2011-2014 a été adopté par le Conseil d'Etat en mars 2015. Ce rapport est établi par le Service cantonal du développement durable, qui est chargé de piloter et de coordonner la mise en œuvre de la LDD. Ce rapport rend compte des 25 actions transversales inscrites dans le calendrier de législature Agenda 21. C'est l'équivalent du plan directeur. Ces actions ont été réalisées entre 2012 et 2014 dans cinq domaines : la sensibilisation, l'éducation, l'innovation, le management durable, et l'évaluation. La structure du rapport est identique à celle du calendrier de législature, autour des cinq pôles. Chaque chapitre indique l'article de loi auquel se réfère l'action ; il présente les actions entreprises ; mentionne les indicateurs suivis, les dépenses effectives, les répondants de ces actions, ainsi que les perspectives d'avenir.

La nouvelle loi, adoptée au mois de mai de cette année, prévoit un dispositif qui comprend l'élaboration d'un concept de développement durable à l'horizon 2030. Il fixera les objectifs stratégiques en matière de développement durable sur le canton de Genève. Il sera composé également d'un plan d'action, d'une durée de validité de 5 ans, qui serait établi au début de chaque législature. Ce dispositif comprend finalement un rapport d'évaluation qui sera établi tous les 5 ans, en fin de chaque législature. A noter également que Genève a adopté le premier plan climat de Suisse.

La commission réserve un accueil positif au rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable 2011-2014, dont le détail des actions menées de 2011 à 2014 puis dès 2015 est présenté dans le tableau annexé.

Quelques questions toutefois

Aux questions : *Ces deux actions « Elaborer, promouvoir et mettre en œuvre une formation pour les achats durables » et « Elaborer un plan d'actions pour les marchés publics de la construction » ont-elles un impact sur les acteurs économiques ? Sont-elles réellement utiles ?* Il est répondu que le « Guide des achats professionnels responsables » a été élaboré en 2010. Il répondait à des besoins émanant aussi bien de la collectivité que d'entreprises. Il s'agissait d'une vraie demande ; c'est la raison pour laquelle, en collaboration avec la centrale commune d'achat et d'autres partenaires, le service a réalisé ce guide. Il comprend un certain nombre de domaine d'achats, hors matériaux de construction. Des responsables achats ont suivi des formations, organisées en collaboration avec la HEG et en partenariat avec la FER et la CCIG, notamment pour accompagner et former les acheteurs des entreprises privées. C'est un guide de recommandation, qui explique comment appliquer et intégrer une politique d'achat responsable au sein d'une entreprise. Sur la base de différents critères, il a été décidé en 2015, de faire une réactualisation de ce guide et d'en faire une version courte, qui répond à une demande de certains acheteurs, qui trouvaient que le guide complet ne s'adressait qu'aux professionnels. Désormais, le guide s'adresse à toute personne qui fait ponctuellement des achats d'entreprise. Concernant la centrale commune d'achats, elle ne peut pas favoriser un fournisseur en fonction de sa situation géographique. A prix équivalent, le lieu du fournisseur n'est pas un critère. Pour l'accompagnement des critères de développement durable, les offres d'appels d'offres sont pondérées à hauteur de 15% pour les critères sociaux et environnementaux, le reste étant les critères de qualité, de prix, etc.

A la question, *le marché public et de développement durable sont-ils compatibles ?* On confirme que le service accompagne la centrale commune d'achat dans les appels d'offres pour les critères sociaux et environnementaux. Il semblerait que les fournisseurs et les producteurs cherchent à limiter leur empreinte environnementale et sociale. Les appels d'offres sont une manière de valoriser ce qui se fait et d'encourager les entreprises à aller plus loin, si elles ne font rien en matière de développement durable.

Mais aussi quelques points noirs

- *Le développement de l'aéroport de Genève.* Le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable précise que l'Etat encourage l'intégration des principes de développement durable par les entités subventionnées et les établissements publics autonomes. Or, l'aéroport a des prévisions de croissance estimées à 25 millions de passagers en 2030 (15 millions aujourd'hui), soit près de 650 vols par jours. Cette croissance représente aussi d'importantes nuisances environnementales (pollution de l'air et sonore). Dans le cadre des travaux du PSIA, bien que la problématique de l'air ait pu être élargie à la question du climat, aucun objectif de réduction direct n'a pu être établi, car la maîtrise revient à la Confédération.
- *La suppression du Système de management environnemental (SME).* Ce système avait pour mission d'améliorer la performance environnementale de l'Etat et de réduire les impacts sur l'environnement de toutes les activités, produits et services de l'Etat. Dans son dernier rapport, publié la veille de la suppression du système, le SME mettait en lumière la marge d'amélioration de l'Etat et pointait différents domaines dans lesquels les efforts pour atteindre les objectifs devaient être intensifiés. La suppression de ce système ne va pas dans le sens du développement durable, même si toutes les actions du SME n'ont pas été abandonnées, car prises en charge en partie par le GESDEC.
- *Le diesel :* la politique fiscale genevoise ne pénalise pas les véhicules diesel alors que ce carburant est extrêmement toxique et néfaste pour la santé. Cette politique entre en contradiction avec le développement durable.

Malgré ces quelques ombres au tableau, l'unanimité de la commission, vous invite, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à prendre acte du rapport RD 1084.

Pôle 1 : SENSIBILISATION Information et promotion	Actions 2011-2014	Actions dès 2015
1.1 Organiser un événement grand public <i>Festival du développement durable (2011) ; projection film JME (2012 et 2013)</i> 1.2 Promouvoir les outils méthodologiques <i>Interventions publiques ; diffusion de guides méthodologiques, etc.</i>	- Conférence organisée à l'Ecole hôtelière de Genève (2015) - Participation à différents événements, forums, etc. - Refonte du site internet Agenda21 (2015) - Interventions publiques - Diffusion de guides méthodologiques (entreprises, collectivités, public)	
Promotion de la santé et prévention 1.3 Promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux de saison <i>Atelier hiver (2011) ; publications et diffusion recueils de recettes Cuisinez malin!</i>	- Conception d'une formation pour les restaurateurs des Etablissements publics autonomes - Première formation fixée début 2017 - Diffusion de recueils et diverses interventions	
Pôle 2 : EDUCATION Formation		
2.1 Mettre en place un concept de formation initiale et continue pour les enseignants <i>Module dans formation initiale des enseignants ; formations continues</i>	Mise en place de formations continues en DD et organisation de visites en entreprises	
2.2 Mettre en œuvre l'EDD dans le cadre des plans d'études <i>Evénements, journées pratiques et forums ; refonte du site internet EDD du DIP</i>	Organisation et participation à des événements, journées pratiques et forums	
2.3 Promouvoir les Agendas 21 d'établissement scolaire <i>Plateforme EDD Lancy, etc.</i>	Création de nouvelles plateformes EDD (Bemex, Onex, Versoix, Lancy et Carouge)	
Pôle 3 : INNOVATION Agenda 21 communaux		
3.1 Favoriser l'émergence de nouveaux projets <i>Soutien financier à 24 projets communaux (2010-2013)</i>	Distinction cantonale du développement durable attribuée à 7 projets communaux	
3.2 Créer et animer une plate-forme d'échange <i>2 rencontres communales/an (2012-2014)</i>	Organisation de 2 rencontres communales/an	
Actions de la société civile		
3.3 Organiser le concours cantonal en vue de décerner la bourse, le prix et la distinction <i>cantonaux du développement durable</i> <i>organisation annuelle du Concours et de la cérémonie officielle</i>	Organisation de la 14 et 15ème édition du concours cantonal du développement durable	
Ressources naturelles		
3.4 Proposer un plan d'actions pour diminuer la dépendance du canton vis-à-vis de certaines ressources <i>Cette action n'a pas été mise en œuvre, faute de budget</i>		
Lutte contre l'exclusion 3.5 Proposer et mettre en œuvre un plan d'actions pour stimuler la création de mesures <i>d'insertion professionnelle</i> <i>Création d'un groupe de travail "Accès à l'emploi" et adoption de la loi sur la cohésion sociale en milieu urbain</i>	Ce volet est intégré dans le concept du développement durable en cours d'élaboration	
Développement économique 3.6 Créer une plateforme genevoise pour la promotion des cleantech <i>Cleantechjobs ; création d'un incubateur Cleantech</i> Agglomération franco-valdo-genevoise	Lancement de nombreux projets par le responsable cleantech de l'OPJ	

3.7 Elaborer une stratégie de valorisation des réseaux transfrontaliers <i>Observatoire ESSpace - rencontres transfrontalières ESS (2012, 2014)</i>	- Articulation du Plan climat cantonal avec le Schéma de cohérence climat air énergie territorial - Consultation publique du PCC via le Forum d'Agglomération (fin 2016)
Plan climat cantonal	
3.8 Elaborer un plan climat cantonal <i>Deux études réalisées (vulnérabilité et bilan carbone)</i>	- Elaboration volet 1 du plan climat cantonal (stratégie adoptée par le CE en 2015) - Elaboration en cours du volet 2 du plan climat cantonal (plan d'actions) - Formation climat et achats responsables (partenariat HEG, 2017)
Pôle 4 : MANAGEMENT DURABLE	
Système de management environnemental	
4.1 Mettre en œuvre le plan d'actions environnementales du SME <i>Plusieurs actions réalisées dans le cadre du SME</i>	Publication du 1er rapport sur la performance environnementale de l'Etat
Politique d'achats et d'investissements	
4.2 Assurer le suivi des critères DD	- Veille des critères DD
4.3 Définir de nouveaux critères sociaux	- Publication d'une newsletter achats responsables (6x/an)
4.4 Promouvoir la stratégie de la CCA	- Accompagnement de la CCA dans l'évaluation de critères DD pour les appels d'offre publics - Travail en cours pour l'évolution des questionnaires DD pour l'évaluation des fournisseurs Interventions auprès des communes et entreprises
4.5 Elaborer, promouvoir et mettre en œuvre une formation pour les achats durables <i>Publication du Guide des achats professionnels responsables ; Formation achats avec la HEG (partenariat FER-CCIG) (2012, 2013, 2014)</i>	- Mise à jour du Guide des achats professionnels responsables et publication d'une version courte du guide - Organisation d'une formation annuelle avec la HEG
4.6 Elaborer un plan d'actions pour les marchés publics de la construction <i>Formation "construction durable" (2013); critères dans procédures d'adjudication de la CCA</i>	Veille scientifique et publication régulière d'une newsletter dans le domaine de la construction durable
Entités subventionnées et établissements publics autonomes	
4.7 Formuler des objectifs concrets pour les contrats de prestations <i>Sensibilisation des entités concernées</i>	Accompagnement des EPA dans le domaine des achats professionnels responsables
4.8 Créer et animer un réseau d'échange <i>Création d'un groupe de travail sur les achats professionnels(2014)</i>	Mise en place d'une plateforme d'échange dans le domaine du management durable pour les Etablissements publics autonomes
Développement économique	
4.9 Renforcer l'accompagnement des entreprises <i>Organisation de 11 rencontres du management durable (2011-2014) en partenariat avec la CCIG et HEG</i>	Organisation de 4 rencontres annuelles
Pôle 5 : EVALUATION	
Calendrier de législation	
5.1 Renseigner les indicateurs de suivi des actions <i>Relève des indicateurs dans le rapport d'évaluation</i>	Mise à jour périodique du tableau de suivi des actions
5.2 Réaliser une étude d'impact <i>Etudes sur les perspectives d'avenir de l'Agenda 21 ; révision de la LDD</i>	- Refonte de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (adoption le 12.5.2016) - Elaboration du concept cantonal du développement durable
Indicateurs	
5.3 Actualiser les données du "Cercle Indicateurs" <i>Relèvements du Cercle Indicateurs (2011 ; 2013)</i>	Actualisation du relevé (2015) et publication des résultats (2016)